

VOUS ÊTES SUR LE POINT DE DÉMÉNAGER ? A QUOI PENSER ?

Attention, que vous soyez propriétaire ou locataire, il convient de bien planifier votre déménagement pour éviter les oublis et les mauvaises surprises.



Découvrez la check-list du déménagement →

Toutes les démarches, pour ne rien oublier !

• Fournisseurs d'eau et d'énergie

Réalisez le relevé des compteurs d'eau, d'électricité ou de gaz avec l'ancien propriétaire ou avec le propriétaire actuel si vous êtes locataire.

Remplissez le document de reprise des énergies pour le transmettre à votre fournisseur d'énergie (les codes EAN vous faciliteront la vie).



Relevé la veille du déménagement et communication dans les 8 jours



Auprès de votre fournisseur d'énergie

• Police d'assurance

Transférez votre contrat d'assurance ou souscrivez de nouvelles assurances pour votre nouveau logement : assurance incendie (souvent exigée par la banque en cas de demande de prêt), assurance mobilier et responsabilité civile. Dans le cas d'un nouveau contrat, n'oubliez pas de résilier l'ancienne police.



A souscrire dès que vous recevez les clés de la nouvelle habitation et avant l'acte si vous achetez le bien



Auprès de votre compagnie d'assurance / votre courtier en assurances

• Changement d'adresse

N'oubliez pas de vous domicilier à votre nouvelle adresse (administration communale). Après la visite de l'agent de quartier, le changement d'adresse sera effectif au registre de la population et information sera faite auprès de la DIV (immatriculation). Pensez à demander une carte de stationnement «riverains», si besoin.



Le plus vite possible



Auprès de votre banque, l'administration communale, caisse d'assurances sociales (si vous êtes indépendant), abonnements sport, mobilité, abonnement de journaux, etc.

• Renon du bail en cours (si locataire)

Si vous êtes locataire, veillez à « bien » quitter votre précédent logement : envoyez le renon au propriétaire dans les délais prévus, réglez la question de l'état des lieux et de la garantie locative.



Voir le délai de préavis dans le contrat de bail



Auprès de votre propriétaire actuel

• Connexion internet/TV

Contactez un fournisseur internet pour être sûr d'avoir rapidement une connexion.



Plusieurs semaines avant votre déménagement



Auprès de votre fournisseur internet/TV

• Le jour du déménagement

Réservez un emplacement en voirie, devant les immeubles si besoin pour le jour des déménagement et emménagement.



Plusieurs jours avant votre déménagement (panneaux signalétiques à placer, parfois, par vos soins)



Auprès de la police ou de l'administration communale

• Redirection du courrier

Faites expédier votre courrier à votre nouveau domicile par bpost (suivi du courrier pendant 4 mois – renouvelable) et communiquez aussi votre nouvelle adresse aux fournisseurs de services.



Démarche à faire 14 jours max avant le déménagement. Faisable via internet.



Auprès de Bpost

• Pour votre travail

Informez votre employeur. Il préviendra le secrétariat social du changement d'adresse. Vérifiez si vous avez droit à un jour de congé pour déménagement. Certaines conventions collectives de travail le prévoient.



Le plus vite possible



Auprès de votre employeur